

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 février 2021**  
~~~~~

ASSOCIATION IMAGES EN BIBLIOTHÈQUES
ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 février 2021 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 3 février 2021.

Étaient présents ou représentés

Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Olivier SERVEL, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS, M. Bernard GOUZIN, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. David CABLAT, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Pierre AMALOU, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Gilles HENRY à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, M. Yannick VERNIERES à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. José MARTINEZ à M. Claude CARCELLER.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI, M. Nicolas ROUSSARD.

Quorum : 16	Présents : 41	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2019-1-1657 du 31 décembre 2019 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et notamment sa compétence en matière de coordination, animation et développement du Réseau intercommunal de la lecture publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 27 avril 2015 prenant acte des conclusions et préconisations de l'évaluation du réseau de lecture publique et autorisant le Président à engager la mise en œuvre de ces préconisations.

CONSIDERANT l'objectif n°14 du projet de territoire de la CCVH et son engagement à « orienter les bibliothèques vers des espaces d'action culturelle et de sociabilité » ;

CONSIDERANT que chaque année le réseau des bibliothèques de la Vallée de l'Hérault participe en novembre au Mois du film documentaire,

CONSIDERANT que cette manifestation nationale, portée par l'association Images en Bibliothèques et soutenue par le Ministère de la Culture, vise à promouvoir le cinéma documentaire en bibliothèques,

CONSIDERANT que cette opération rencontre un réel intérêt dans la Vallée de l'Hérault. L'édition 2020 s'est tenue uniquement en ligne du fait de la pandémie mais en 2019 (comme en 2018) les quatre séances programmées (à Gignac, Aniane et Montarnaud) ont attiré plus de 200 spectateurs,

CONSIDERANT que l'adhésion à Images en Bibliothèques est nécessaire pour participer à la manifestation,

CONSIDERANT qu'elle permet d'utiliser les visuels officiels et d'être inclus dans la communication nationale. Elle permet également d'obtenir des conseils pour choisir les films et des ressources pour accompagner les projections (invités, documentation...),

CONSIDERANT le coût de l'adhésion annuelle est de 110 €,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à l'association Images en Bibliothèques ;
- de se prononcer favorablement sur le montant de la cotisation annuelle qui s'élève à 110 euros ;
- d'inscrire au budget général les crédits correspondants.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2509 le 16 février 2021
Publication le 16 février 2021
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 16 février 2021
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210215-1826-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

Images en Bibliothèques

Missions et actions

Images en bibliothèques accompagne les professionnels, dispense de formations, organise des journées d'étude, réalise des ressources, organise le Mois du film documentaire, gère une commission de sélection de films, et coordonne le réseau de La Cinémathèque du documentaire.

Coordination du réseau

Images en bibliothèques anime un large réseau professionnel, en transversalité entre le monde de la lecture publique et celui du cinéma et de l'audiovisuel. Ses actions sont :

- accompagner la réflexion sur l'évolution des pratiques ;
- représenter le réseau au sein de différentes instances et groupes de travail ;
- mutualiser les connaissances et expériences, à travers l'animation d'une liste de discussion, des journées d'étude, des ressources et des publications ;
- proposer et expérimenter de nouveaux dispositifs de diffusion et de médiation.

Formation professionnelle

L'association forme les professionnels à la diffusion d'images animées et à la médiation auprès des publics. Un programme annuel riche d'une vingtaine de stages permet d'acquérir des connaissances et compétences sur des thématiques variées, telles que :

- constituer et gérer un fonds de films ;
- droits et usages des films ;
- proposer une offre de VàD ;
- animer une séance, écrire sur un film, toucher de nouveaux publics ;
- organiser des animations, monter une programmation, mettre en place des ateliers, mener une politique d'action culturelle autour des images animées ;
- connaissance du cinéma documentaire ;
- connaissance du cinéma de fiction ;
- connaissance du cinéma d'animation ;
- connaissance du cinéma jeune public ;
- musique et cinéma ;
- jeux vidéo ;
- séries télévisées...

Par ailleurs, l'association répond à des demandes ponctuelles de la part de partenaires sur le territoire et organise des sessions de stages sur demande.

Mois du film documentaire

Images en bibliothèques a initié en 2000 Le Mois du film documentaire, aux côtés du Ministère de la culture et le Centre national du cinéma et de l'image animée.

L'objectif de la manifestation est de promouvoir le documentaire auprès de tous les publics, sur tous les territoires.

Chaque année en novembre, 2 500 structures culturelles, éducatives et sociales sont invitées à organiser des projections et des rencontres pour mettre à l'honneur la richesse de la création documentaire.

[En savoir plus](#)

Commission de sélection de documentaires

La Commission d'Images en bibliothèques offre aux films qu'elle soutient l'opportunité d'être diffusés largement et découverts par le grand public qui fréquente les bibliothèques, ainsi que par les spectateurs du Mois du film documentaire dans une diversité de lieux.

Une majorité des films documentaires soutenus par la commission n'est pas éditée en DVD. Grâce à la Commission, ils sont édités par les catalogues partenaires spécialement pour les bibliothèques.

La Commission est aussi un outil important pour les bibliothécaires. Elle leur permet de se repérer dans la production récente foisonnante de documentaires. La sélection constitue pour les bibliothécaires un véritable label qui les aide dans les choix de leurs acquisitions.

La Cinémathèque du documentaire

Images en bibliothèques est missionnée pour coordonner le réseau national d'un nouveau dispositif visant à renforcer la diffusion du documentaire. Une trentaine de structures sur le territoire programment très régulièrement des films et dialoguent à l'année pour monter des projets ensemble.